

TABLEAU des SANCTIONS pour MANQUEMENT ADMINISTRATIF

Informations:

Tout arbitre se voit attribuer en début de saison un capital de 130 points sur sa note de comportement et de respect des devoirs administratifs .

La sanction "Non désignation" inclut obligatoirement une journée de championnat

Le responsable de la Section Administrative peut prendre contact avec un arbitre à tout moment dans la saison pour solliciter des informations et/ou des précisions. Dans ce cas l'arbitre sera informé(e) préalablement.

Toute sanction prononcée par la Section Administrative de la CDA peut faire l'objet d'un sursis

Manquements administratifs après-match	1ère fois	2ème fois	3ème fois	4ème fois et plus
Absence Observations après match sur feuille de match, Rapport insuffisamment argumenté, Incohérence entre feuille de match et rapport, Erreur de saisie du score sur feuille de match. Erreur dans l'attribution des sanctions sur la FMI		Malus de 15 points	Malus de 20 points	Malus de 30 points
	Arbitre informé(e) par mail - Rappel à l'ordre	Arbitre informé(e) par mail - Avertissement	Une semaine de non désignation*	Deux semaines de non désignation*
Absence de rapport ou rapport envoyé hors délai (1) en cas d'Exclusion, de Réserve Technique, Terrain impraticable, Absence d'équipe Absence de rapport ou rapport envoyé hors délai (1) suite à la demande d'une commission. (1) délai maximal pour envoi du rapport : 48 heures après le match	Malus de 15 points	Malus de 15 points	Malus de 20 points	Malus de 30 points
	Arbitre informé(e) par mail - Rappel à l'ordre	Arbitre informé(e) par mail - Avertissement	Une semaine de non désignation*	Deux semaines de non désignation*
Manquements administratifs liés aux désignations et convocations	1ère fois	2ème fois	3ème fois	4ème fois et plus
Non respect du délai (1 mois) de saisie/transmission des indisponibilités Non respect des recommandations de la CDA quant à la saisie des indisponibilités.		Malus de 15 points	Malus de 20 points	Malus de 30 points
	Arbitre informé(e) par mail - Rappel à l'ordre	Arbitre informé(e) par mail - Avertissement	Une semaine de non désignation*	Deux semaines de non désignation*
Absence non justifiée à un match ou à une convocation par une commission.	Malus de 20 points	Malus de 30 points	Convocation devant la Section Adminitrative de la CDA	Convocation devant la Section Adminitrative de la CDA
	Une semaine de non désignation*	Deux semaines de non désignation*		
Conduites et/ou attitudes inadaptées avec la mission et le rôle d'arbitre officiel Manquements au regard des recommandations édictées par la CDA.	Convocation devant la Section Adminitrative de la CDA (Non désigné(e) jusqu'à audition)			
	Sanction éventuelle sur avis de la section : - Rappel au devoir de sa charge - Avertissement - Durée de non désignation + Malus de X points - Transmission du dossier à la Commission de Discipline ou au Comité de Diction du District - Accession impossible en catégorie supérieure à l'issue de la saison en cours - Rétrogradation en catégorie immédiatement inférieure à l'issue de la saison en cours. - Avis de radiation transmis à la CDA			